

Et le procureur osa demander 6 mois de prison contre Christine Tasin

écrit par Paul Le Poulpe | 3 décembre 2019



.
Ce procès intenté à Christine Tasin résume à lui tout seul toute la dégénérescence de la justice française, sous la direction de Nicole Belloubet.

Première énormité, le CCIF, émanation des Frères musulmans, peut se permettre de dénoncer au procureur de la République une résistante comme Christine Tasin.

Deuxième énormité, les deux avocats du CCIF, Ouadie Elhamamouchi par ailleurs élu socialaud en Normandie, et sa comparse, également arabo-musulmane, peuvent se permettre, à deux reprises, de demander, et d'obtenir par les juges, le report d'un procès dont ils étaient les instigateurs, sous le prétexte de ne pas avoir eu le temps d'accéder au dossier !

Troisième énormité, ils demandaient, ce jour, 4 heures d'audience, rien de moins, promettant de fournir plein de témoins. Et, toute honte bue, ils osèrent affirmer qu'ils

n'avaient eu accès au dossier que la veille, mais, grands seigneurs, qu'ils ne demandaient pas, cette fois, le report. Les juges trouvèrent qu'ils en faisaient beaucoup, et que, de toute façon, cela aurait été refusé.

Quatrième énormité, que souleva Maître Pichon, le CCIF n'avait absolument pas de légitimité pour poursuivre Christine Tasin pour apologie du terrorisme, puisqu'il n'avait pas subi de préjudice de cette prétendue apologie.

Cinquième énormité, Christine Tasin milite depuis à présent quinze ans contre l'islam, qui utilise le terrorisme, les attentats, les crimes de masse, pour imposer sa loi et intimider les non-musulmans. Le prétexte évoqué (qu'Hector Poupon développera demain) serait que Christine n'aurait pas suffisamment condamné David Osborne, qui, à Londres, au lendemain de plusieurs attentats islamistes, avait percuté avec sa voiture plusieurs musulmans sortant d'une mosquée, en blessant une dizaine, sans faire par ailleurs de mort.

Sixième énormité, il faut tout de même rappeler que des musulmans ont tué, au nom d'Allah, en quelques années, 265 personnes, sans parler des crimes par égorgement ou agressions, qui sont comptabilisés dans les faits divers, tandis que les Français, dont les militants de Résistance républicaine, n'ont agressé, insulté ou massacré aucun musulman. Et pourtant, ce sont les islamistes qui gémissent à l'islamophobie, et poursuivent leur djihad judiciaire.

Septième énormité, le Parquet de Paris s'est refusé à poursuivre le rappeur Nick Conrad, qui appelait juste à pendre les Blancs et à tuer les enfants blancs. Par contre, il poursuit Christine Tasin, qui, elle, au nom de Résistance républicaine, poursuivra le rappeur raciste.

Huitième énormité, alors que l'ancien porte-parole Marwan Muhammad faisait scander dans les rues de Paris « Allah akbar », le cri que poussent les musulmans quand ils

égorgent des chrétiens ou autres infidèles, la justice française s'acharnait, durant près de 4 heures, contre une Française qui affirme clairement que l'islam est incompatible avec la France.

Neuvième énormité, l'ineffable avocat Elhamamouchi, par ailleurs incapable de trouver des témoins pour appuyer sa cause, bien planqué derrière sa robe, osa dire à Christine Tasin, menacée de mort par certains de ses coreligionnaires, qu'elle manquait de courage, et était plus vaillante derrière son clavier.

Dixième énormité, il s'est donc trouvé, dans ce contexte, un procureur de la République, au service normalement des Français, mais dans les faits du pouvoir, osa, au terme d'une plaidoirie honteuse, tout en prétendant respecter la liberté d'expression de Christine, requérir 6 MOIS DE PRISON, dont 2 avec sursis, donc 4 fermes, contre la présidente de Résistance républicaine. Sans oublier 5000 euros d'amende. Est-il besoin de qualifier davantage ce genre de magistrat?

Bien sûr, Christine ne pouvait, après une magistrale plaidoirie de Maître Pichon, rester silencieuse, quand le président lui demanda, à la fin du procès, si elle souhaitait ajouter quelque chose. Elle prit dix minutes. Cinq pour régler le sort du CCIF et ses médiocres avocats, qui ne pouvaient, notamment Elhamamouchi, dissimuler la haine qu'il éprouvait pour elle et ses vingt amis présents. Cela fut torché en cinq minutes. Mais les cinq dernières minutes furent grandioses quand elle s'adressa au procureur de la République.

.

Celui-ci, barbu arrogant d'une quarantaine d'année, soutint le regard de Christine, mais pâlit au fur et à mesure du véritable réquisitoire que fit l'accusée contre ce

procureur. Elle commença à lui dire que grâce à des gens comme lui, les djihadistes devaient bien se marrer, quand ils voyaient que les juges de notre pays s'acharnaient contre une personne comme elle, et foutaient une paix royale aux égorgeurs et à leurs complices. Et elle conclut : *qu'est-ce que c'est que ce pays, qu'est-ce que c'est que cette justice qui, paraît-il, est rendue au nom du peuple français ? C'est lamentable.*

.

Le président sentit qu'il était temps que ce procès se termine. Verdict le 4 février 2020, à 13 h 30.

.

Faut-il par ailleurs rappeler qu'en une semaine, Renaud Camus a vu un procureur réclamer 3 mois de prison avec sursis contre lui, Catherine Blein, conseillère régionale RN, 8 mois de prison avec sursis, et donc Christine 6 mois, dont 4 mois fermes.

<https://ripostelaique.com/et-le-procureur-osa-demander-6-mois-de-prison-contre-christine-tasin.html>